



Association pour la création du parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées
Hôtel communautaire
15, avenue du Comminges
31260 MANE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 MAI 2025

Etaient présents ou représentés pour le collège des communes : Francis BEAUSOR, Jean CAZES, Michelle ROUX, Jean-Pierre VIALATTE, Henri LASSUS, Philippe CRAMPE, Alain CAZAUX, Jacques DRAPE, Jean-Pierre ESCAIG, Dominique PONTICACCIA, Henri GOIZET, Michel MASQUERE, Nicolas ROSTAING, Alban DUBOIS, Daniel WEISSBERG, Christophe LINEL, Maryse MOURLAN, Philippe SAUNET, Jean-Bernard PORTET, Anna CHANGEUX, Marie-Claire UCHAN, Raoul RASPEAU, André DURAN, Pascal LOUSTAU, Catherine ENEL

Etaient présents ou représentés pour le collège des communautés de communes : Marcel CAU, Jean-Michel DAT, François ARCANGELI, Raymond JOUBE, Marie-Christine LLORENS, Chantal RIVIERE, Yoan RUMEAU, Julien BEGUE

Etaient présents ou représentés pour le collège des conseils départementaux : Sébastien VINCINI, Roselyne ARTIGUES, Pascale PERALDI

Etaient présents ou représentés pour le collège de la Région Occitanie : Carole DELGA
Fabrice de COMARMOND, Yann HELARY, John PALACIN

Etaient présents ou représentés sans voix délibérative : Magali GASTO-OUSTRIC, Cédric DAURE, Marion GRUA, Mailys LAVAL, Maryse BERIE, Coline ETIENNE, Gérard CAPBLANQUET, Marc GRONNIER, Cécile GOUNOT, Mathilde PINTO, Gilles PELLEGRIN, Raymond BOYER, Bérengère BLIN-DAVID-MOUGEL

Excusés : Patrice RIVAL, Jean-Bernard CASTEX, Loïc GOJARD, Thierry TOUBERT, Claire VOUGNY

Le vendredi 26 Mai 2025 à 18h, les membres de l'Association pour la création du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées se sont réunis en Assemblée Générale en visioconférence

Suite à l'appel, l'ensemble des personnes présentes ont été notées sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal.

Carole DELGA accueille l'assemblée et préside la séance. Elle explique le déroulement de séance et remercie les membres de leur présence

Elle introduit ensuite la séance et l'ordre du jour fixé comme suit :

- Approbation du PV de l'AG du 28 février 2025.
- Présentation de la version n°5 du projet de charte et ses annexes, mémoire en réponse rapport enquête publique et autres pièces attendues pour examen final
- Questions diverses

Présentation de Bérengère BLIN-DAVID-MOUGEL qui prendra ses fonctions à partir du 1^{er} juillet 2025 en tant que préfiguratrice du syndicat mixte, recrutée par la Région Occitanie, Actuellement en poste à la DREAL en charge des politiques relatives à l'eau sur le bassin Adour-Garonne, Aires Protégées et biodiversité en tant que directrice adjointe de l'écologie – Parcours atypique dans le secteur du développement durable de l'aménagement et de la création d'aires protégées, accompagnement de filières agricoles (alimentation, développement projets territoriaux), en charge du Parc Amazonien de Guyane qui a un fonctionnement proche d'un Parc Naturel régional avec sa mission de développement durable. Commingeaise qui réside à Juzet-de-l'Hôtel et connaît le territoire

- 1^{ère} délibération : Approbation du PV de l'AG du 28 février 2025

Carole DELGA s'assure que le procès-verbal de l'assemblée Générale du communiqué en pièce jointe à la convocation est connu de tous.

Une erreur matérielle est révélée par Raymond JOUBE concernant l'attribution de d'abstention lors du vote de la 2^{ème} délibération. Cette abstention relève du collège des communautés de communes et non du collège des communes.

L'assemblée générale approuve le procès-verbal tenant compte de la correction de cette erreur matérielle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- 2^{ème} délibération : Version n°5 du projet de charte et ses annexes, mémoire en réponse rapport enquête publique et autres pièces attendues pour examen final

Carole DELGA expose les grandes étapes qui ont marqué le travail et l'actualité dans le cadre de la procédure de classement et de l'évolution de la charte :

Alors que la version 4 du rapport de charte et ses annexes a été soumis à enquête publique du 14 mars au 14 avril, l'équipe a pris en compte les avis de l'Autorité Environnementale, a finalisé les projets de statuts et le plan de financement sur les trois premières années. Après le travail de concertation de la population, l'emblème du parc a été réalisé. Ces éléments ont été validés par les membres du bureau réunis le 22 mai en visioconférence et permettront après validation en assemblée générale du dossier final complet de saisir le préfet de Région pour avis final à partir du 27 mai

Le rapport de la commission d'enquête indique que l'enquête s'est déroulée en conformité avec la réglementation et reconnaît que le registre a connu un certain succès.

Le procès-verbal de synthèse indique : 31.5 jours d'enquête, 6304 visiteurs, 2411 téléchargements, 39 personnes reçues dans les 5 lieux de permanence et 187 contributions classées en 12 thèmes

Un mémoire en réponse a été rédigé afin de répondre aux interrogations des commissaires enquêteurs en vue de la rédaction du rapport.

La commission d'enquête émet un avis défavorable au projet de charte du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées et liste 17 motifs

➤ **Des remarques de forme alors que la procédure est respectée et que le document répond aux standards de charte (cf courrier en réponse de la FDPNRF)**

N°	Motivations pour l'avis défavorable	Nombre de contributions	Mesure concernée	Analyse/Suite à donner
1	Le mémoire en réponse insuffisant . Les réponses sont laconiques, font référence qu'au dossier sont hors sujet ou complètement absentes.	Sans objet		Il faut noter néanmoins que peu de motivations de l'avis défavorables reprennent des questions du PV d'enquête .
2	La région a refusé une durée de l'enquête supérieure aux 30 jours obligatoires ,	0		La commission d'enquête estime que cette enquête s'est déroulée en conformité avec la réglementation
13	Le projet de charte par son volume (320 pages , le dossier global ayant plus de 1 400 pages) ne facilite pas sa lecture et peut même la décourager... pas été hiérarchisées en fonction notamment de l'urgence de leur mise en œuvre.	0	26 mesures	Le nombre moyen de mesures pour les parcs en création est de 31 environ. Les 6 mesures prioritaires y sont clairement mentionnées. Une brochure expliquant la Charte est distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants à partir du 25 mai 2025
12	Le diagnostic, certes très clair et fouillé, porte exclusivement sur le périmètre du Parc, évolutions prévisibles de la vallée de Saint Gaudens « cœur économique » du territoire ?.	0	Diagnostic	Le travail avec les Villes portes, la fusion avec le PETR et l'effet d'entraînement de l'action du parc sur les territoires voisins seront évalués lors d'un diagnostic au moment de la révision de la Charte

➤ **Une stratégie questionnée, éclairée par l'évolution du document final et la présentation des documents finalisés dans un pas de temps conforme à la procédure. (CF courriers PET Pays Comminges, Fédération des PNR de France)**

Les commissaires semblent ne pas avoir mesuré l'évolution de la charte depuis la version présentée à la Fédération des PNR de France, au CNPN et à l'Etat et souhaitent prendre connaissance de pièces non attendues pour l'enquête publique selon la procédure réglementaire.

3	Les avis et recommandations du préfet de région et du conseil national de protection de la Nature sont défavorables	0		La V4 constitutive du dossier d'enquête répondait en totalité à la réserve 2 du CNPN et à 80% de la réserve 3 Une dernière vague d'amélioration pour la Version 5 du projet de Charte, soumis à l'avis final de l'Etat, a permis d'atteindre le niveau « satisfaisant » de prise en compte des avis du Préfet de Région et du CNPN, de la fédération des PNR et de l'AE avec : • La finalisation du Dispositif de Suivi - Evaluation • L'amélioration de l'étude environnementale et son résumé non technique • La finalisation du projet de statuts du SM PNR intégrant notamment les pourcentages de participation et de vote des différentes collectivités, • Un plan de financement et programme triennal, * • Un organigramme avec ses perspectives d'évolution* • Les derniers amendements de la Charte • L'emblème du Parc* • La note présentant l'évolution du projet de charte depuis l'avis du Préfet de Région sur le projet de charte *Pièces réglementairement attendues dans le dossier pour l'examen final
4	Les recommandations de la fédération des parcs naturels régionaux de France et de l' Ae n'ont pas été prises en compte en totalité par le porteur de projet.	0		
8	la valeur ajoutée du projet de PNR par rapport à l'existant (SCOT, PAT, PCAET) ?	1	Introduct* Charte	
16	la réflexion stratégique n'est pas aboutie.	0		
17	Le projet en l'état n'est pas abouti et n'est pas prêt pour la procédure de classement de ce territoire en « parc naturel régional ».	0		
9	À la lecture des statuts du syndicat, ce dernier a 4 objets : Cette complexité n'est pas aux yeux de la commission de nature à faciliter la gestion et la conduite du projet	1		
10	La commission d'enquête considère que le projet n'est pas abouti . Les frais déjà engagés et donc connus n'ont pas été présentés malgré la demande du public.	4		

➤ **Des sujets dont les thématiques et prises de position des commissaires interpellent et font réagir les partenaires (cf courriers de la CCCGS et de la Fédération départementales des chasseurs de la Haute-Garonne)**

6	L'absence d'arbitrage stratégique entre la création d'une zone d'activités en 2005, un permis de construire accordé en 2024 et la création d'un parc naturel en 2025	10	Mesures 131 et 132	Ces démarches correspondent à une stratégie de territoire repris dans la charte qui entend favoriser la gestion économe de l'espace (en lien avec le ZAN), encourager la déclinaison d'objectifs de qualité paysagère en mobilisant des espaces dédiés et éviter les mitages sur le territoire du Parc naturel Régional. Le parc sera aux côtés des intercommunalités pour définir et intégrer les OQP le plus en amont possible dans les projets stratégiques et documents d'urbanisme
5	L'absence d'engagement du conseil départemental de la Haute- Garonne sur la réouverture des gorges de la Save	30	Mesure 331	La Charte soutient la mise en valeur des gorges en les reconnaissant « paysages emblématiques » « Le Conseil départemental n'a d'autre priorité que celle de la sécurité des publics, raison pour laquelle il a été amené à interdire l'accès à cette voie... Néanmoins le projet n'est pas abandonné à ce stade et la Conseil départemental a d'ores et déjà sanctuarisé les budgets nécessaires aux études et aux travaux nécessaires. »
15	La charte ne prévoit pas de dispositions spécifiques sur la gestion de la population de cervidés	1	Mesure 341	Une disposition 4 qui prévoit : Garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Et détaille en sous-dispositions la prise en compte de ces enjeux Ajout d'une sous-disposition dédiée aux cervidés Porter une attention particulière sera apportée aux cervidés compte-tenu de leur impact sur la biodiversité et la forêt.

➤ Des sujets pour lesquelles des précisions ont été faites dans le document de charte

11	De même la trajectoire TEPOS n'est pas déclinée par type d'énergie et de consommateurs,	1	Mesures 221 et 222	Insertion de 2 tableaux dans la mesure 221 • Production et projection d'énergie renouvelable en GWh par filière sur le territoire du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées • Consommation et projection d'énergie finale en GWh par secteur sur le territoire du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées
7	L'absence de réponse concrète sur le classement des cours d'eau de l'Arbas, du Ger et du Job préservant les moulins à eau séculaires.	19	Mesures 221 et 323	Le classement des cours d'eau n'est pas de la compétence d'un PNR et ne peut être mentionné dans une Charte que les cours d'eau déjà classés. Confusion entre l'étape d'« identification » globale de tous les obstacles aux déplacements de la faune et l'étape « action » incluant l'amélioration de certains seuils et d'effacement d'autres. Rajouter à la fin la dernière disposition de la mesure 221 : <i>...favoriser l'accroissement de production sur les seuils existants identifiés comme à conserver.</i>
14	La mesure relative à l'adaptation de l'économie touristique au changement climatique. La charte reste silencieuse sur l'usage de la neige artificielle et son impact sur l'environnement.	0	Mesures 231, 232 et 311	Réflexion en cours sur la redéfinition du plan d'investissement dans une situation budgétaire actuelle très contrainte. Plan Avenir Montagne avec un chargé de mission dédié et d'animer la stratégie de transition écologique et touristiques des stations de montagne. Plusieurs mesures dispositions et sous disposition abordent en fait déjà la problématique au niveau touristique mais aussi plus spécifiquement sur l'aspect ressource en eau. Afin d'être plus explicite, on peut préciser dans la mesure 311 : <i>Promouvoir les pratiques agricoles et autres activités économiques (dont la gestion des stations de montagne) économes en eau</i>
15	La charte ne prévoit pas de dispositions spécifiques sur la gestion de la population de cervidés	1	Mesure 341	Disposition 4 Garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique Ajout d'une sous-disposition dédiée aux cervidés Porter une attention particulière sera apportée aux cervidés compte-tenu de leur impact sur la biodiversité et la forêt.

La Région chargée de la mise en œuvre de l'enquête publique va proposer en commission permanente du 23 mai de délibérer pour prendre en compte le rapport de la commission d'enquête et continuer la procédure de classement du PNR CBP en s'appuyant sur les arguments du mémoire en réponse pour les 17 motifs évoqués et les courriers des partenaires en Annexe (FDPNRF, FD de Chasse, CCCGS et PET Pays Comminges).

1) Les éléments constitutifs du dossier pour examen final :

- ❖ Le rapport (V5) de charte et le plan de parc
- ❖ Annexes : Projet de statuts, **emblème et plan de financement sur les 3 premières années**, le rapport environnemental, l'avis de l'AE et le mémoire en réponse
- ❖ **L'organigramme et le projet d'évolution de l'équipe technique du SM PNR**
- ❖ **« Dans la mesure du possible », le programme d'action triennal**
- ❖ **Les conclusions de l'enquête publique**
- ❖ Note d'évolution V2 à V5
- ❖ Tout document utile à la compréhension dont le tableau de synthèse du Dispositif de Suivi et d'Evaluation (DSE)

2) Les modifications apportées dans le rapport de charte :

- ❖ Prise en compte des remarques du BRGM sur différentes mesures
- Prise en compte des remarques de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne dans les enjeux agricoles et cahier des OQP sur la place de la polyculture élevage dans les structures paysagère et précision dans les partenaires associés de certaines mesures et mention explicite de la Fédération des Associations Cantonales de Vulgarisation Agricole du Comminges
- ❖ Précision du Dispositif de Suivi - Evaluation : cibles à atteindre pour les indicateurs de l'évaluation environnementale
- ❖ Modification dans la mesure 3.4.1 (forêts) en lien avec le DES
- ❖ Précision du nombre d'enjeux (5 et +) dans la mesure 332 et tableau annexe pour la prise en compte stratégie Véhicules Terrestres à Moteur
- ❖ Prise en compte des engagements du Cd31 et de l'Etat
- ❖ Ajouts de sites dans la Carte annexe au Plan de Parc / sites géologiques

3) Finalisation des projets de statuts

Rappel de l'architecture du syndicat d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées :

- ❖ **203 collectivités membres (au maximum)** : 1 Région, 2 Départements, 5 EPCI, 195 Communes
- ❖ **Personnes associées :**
 - Collège des « Villes et Territoires associés » : les Maires ou les Présidents (ou leurs représentants) des collectivités territoriales associées dans le cadre de conventionnements
 - Syndicat Mixte Garonne Amont : la compétence GEMAPI, gérée par le SGMA, transférée au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées en 2028.
- ❖ **compétences exercées sur 2 périmètres (2026)**
 - mise en œuvre de la charte du Parc
 - mise en œuvre du SCOT du Comminges
- ❖ **6 missions « animation et développement territorial »**
 - Application du droit du sol par conventionnement avec les communes
 - Aide et conseils à l'amélioration de l'habitat
 - Le Projet Alimentaire Territorial
 - Les Plans Climat Air Energie Territoriaux
 - L'animation du GAL LEADER
 - La politique contractuelle territoriale
- ❖ **1 comité syndical unique et une présidence unique**
- ❖ **Des décisions prises par les membres concernés par la compétence**
- ❖ **Des modalités de fonctionnement fixées par un règlement intérieur**

Pour la **compétence PNR** ce droit de vote s'exerce selon les modalités suivantes

	% des voix	Nombre de délégués Un homme/femme une voix par collège
Collège de la Région	45%	4
Collège des Départements :	35%	
Département de la Haute Garonne	30%	3
Département des Hautes -Pyrénées	5%	1
Collège des Etablissements Publics de coopération intercommunale	10%	16
Collège des communes	10%	195 (cf annexe 1)

Pour les **compétences et missions transférées (SCOT et développement territorial)** les modalités de vote s'exercent selon les modalités suivantes

	% des voix	Nombre de délégués Un homme/femme une voix
Cagire Garonne Salat	25%	13
Cœur et Coteaux du Comminges	50%	26
Pyrénées Haut Garonnaises	25%	13

Echange :

Maryse MOURLAN demande si les % des représentations sont en lien avec les % de participation des partenaires.

François ARCANGELI indique que les clés de répartitions correspondent aux clés actuelles de répartition au sein de l'association de préfiguration et au PETR

Elle aurait souhaité que les communes soient plus représentées mais convient qu'il ne peut être demandé une partition plus importante pour les communes

4) Plan d'action triennal et Plan de financement

Les recettes prévoient des contributions statutaires et des recettes issues de subventions diverses
Contributions statutaires

❖ Contribution pour la compétence PNR

La clé de répartition demeure inchangée et prévoit un montant de contribution par habitant pour les communes et les communautés de communes qui représente 10% des contributions statutaires. Les départements contribuent à hauteur de 35% (30% pour la Haute-Garonne et 5% pour les Hautes-Pyrénées), la Région Occitanie contribue à hauteur de 45%

Le montant par habitant est fixé à :

- 1€ pour 2026 (Appel contribution 0,5€ par l'Association en début d'année puis 0,5€ par le SM à la création courant 2026)
- 1€15 en 2027
- 1€25 en 2028

❖ Une stabilité des contributions des communautés de communes Cagire Garonne Salat, Cœur de Garonne et Pyrénées Haut-Garonnaises pour les compétences Scot et missions territoriales est envisagée et pourra être questionnée au regard des ambitions pour 2025/20026 de certaines missions (le PAT niveau 2 par exemple)

Le budget prévisionnel ci-dessous tient compte d'une première année 2026 partielle (décret de classement attendu pas avant la fin du premier semestre 2026)

Pour 2026 les structures procéderont à l'appel de contribution conformément aux budgets votés par leurs instances. Concernant la compétence PNR une contribution sera appelée à la constitution du syndicat mixte en complément des transferts des biens de l'association de préfiguration.

		2026	2027	2028	2029/2041
Dépenses prévisionnelles	Masse salariale totale	740 733,64 €	1 478 279,24 €	2 103 279,24 €	2 193 279,24 €
	Masse salariales finacées par les contributions statutaires	344 389,89 €	713 295,74 €	1 295 271,24 €	1 295 271,24 €
	Masse salariales finacées par d'autres contributions	396 343,75 €	764 983,50 €	808 008,00 €	898 008,00 €
	Actions, Etudes, prestations de services, communication	229 565,50 €	540 000,00 €	3 140 000,00 €	3 140 000,00 €
	Frais de structure	122 192,72 €	241 000,00 €	475 000,00 €	495 325,40 €
	Total des Dépenses	1 092 491,86 €	2 259 279,24 €	5 718 279,24 €	5 828 604,64 €

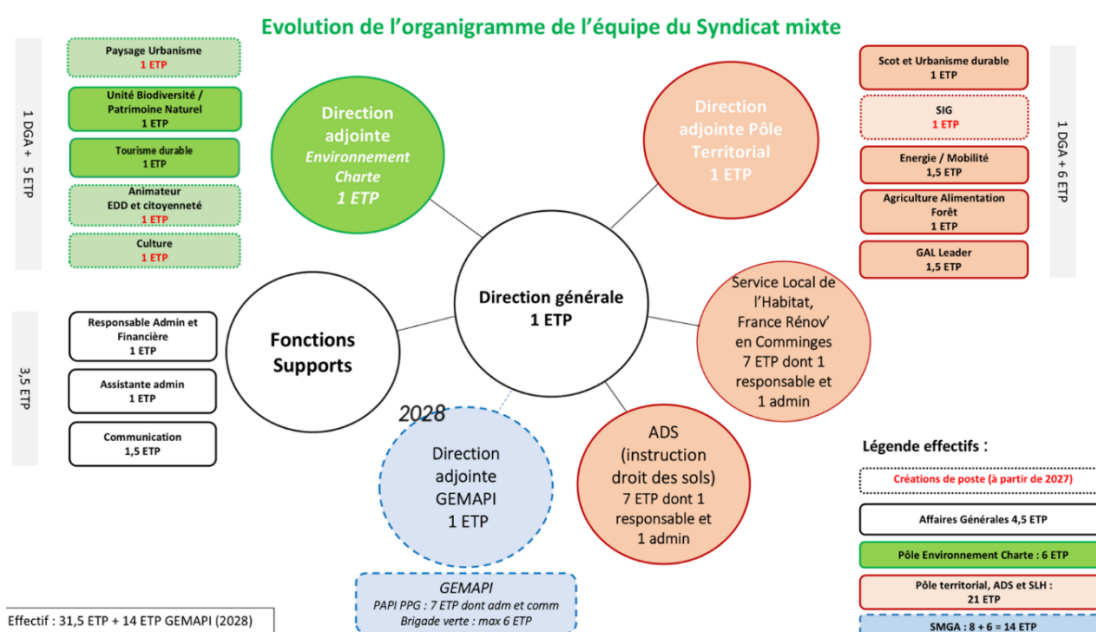
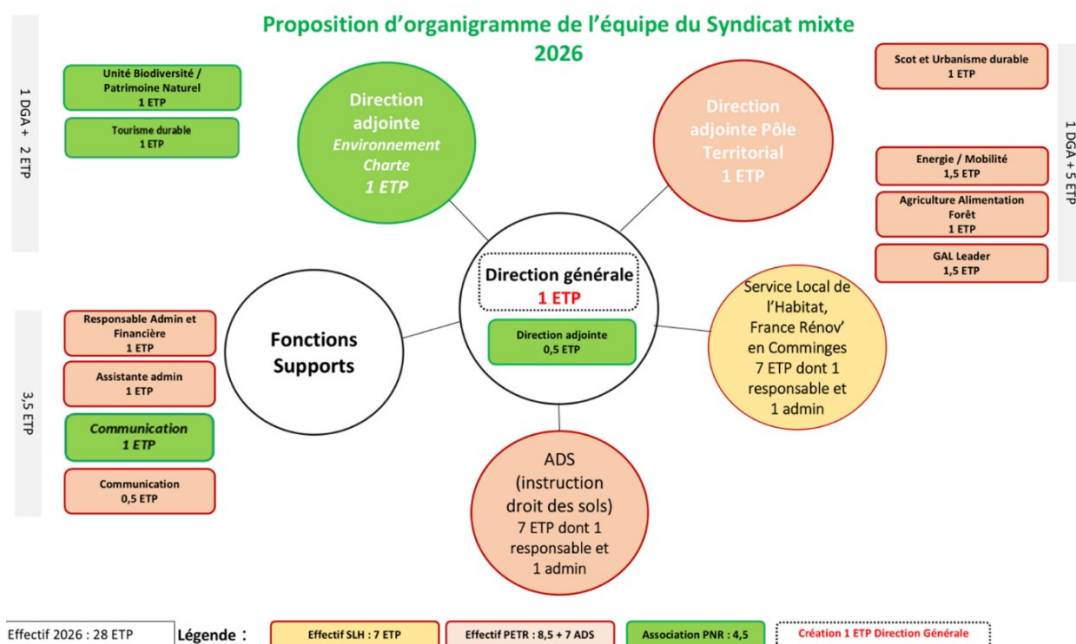
Recettes prévisionnelles	Contributions Statutaires	654 179,52 €	1 067 459,91 €	1 902 253,91 €	1 902 253,91 €
	Communes	22 963,50 €	52 816,05 €	57 408,75 €	57 408,75 €
	Communautés de Communes	22 963,50 €	592 115,46 €	1 385 575,16 €	1 385 575,16 €
	participation CD31	68 890,50 €	158 448,15 €	172 226,25 €	172 226,25 €
	participation CD65	11 481,75 €	26 408,03 €	28 704,38 €	28 704,38 €
	participation région Occitanie	103 335,75 €	237 672,23 €	258 339,38 €	258 339,38 €
	Report Fonds contributions statutaires	424 544,52 €			
	Autres recettes	438 311,44 €	1 191 819,33 €	3 816 019,33 €	3 926 350,73 €
	Subventions de l'Etat	75 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	Subventions liées aux Actions, Etudes,...		16 125,00 €	1 629 133,00 €	1 629 133,00 €
	Subventions pour le financement d'une partie de l'ingénierie (charges salariales et/ou prestations)	110 658,01 €	765 694,33 €	1 086 886,33 €	1 197 217,73 €
	Recettes ADS	130 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €
	Agence de l'Eau			690 000,00 €	690 000,00 €
	Report Fonds autres recettes	122 653,43 €			
	Total des Recettes	1 092 490,96 €	2 259 279,24 €	5 718 273,24 €	5 828 604,64 €

5) Evolution des effectif et Organigrammes

- Fusion en 2026 avec recrutement de Bérengère Blin-David-Mougel (préfiguratrice->direction)
- Création d'un poste en 2027 et d'un supplémentaire en 2028 en lien avec les nouvelles compétences PNR
- Création de deux postes supplémentaires en fonction de la situation budgétaire

Les statuts évolueront lors de la prise de compétence GEMAPI Garonne Amont en 2028

	Equipe en Equivalent Temps Plein			
	2026	2027	2028	2029/2041
Chargés de mission/projet	6,50	6,50	13,50	14,50
Communication	1,50	1,50	1,50	1,50
Direction, direction adjointe	2,50	3,00	4,00	4,00
Adlinistratif, financier	2,00	2,00	3,00	3,00
SIG/Suivi				1,00
Politique Contractuelle	1,50	1,50	1,50	1,50
Instructeur ADS	7,00	7,00	7,00	7,00
Service Local Habitat	7,00	7,00	7,00	7,00
Brigade verte			6,00	6,00
Total	28,00	28,50	43,50	45,50



6) Evolution de la prise en compte des réserves émises par le Préfet de Région sur le projet de Charte compte-tenu de la V5 de Mai 2025, soumise à l'examen final

La prise en compte des réserves émises par le Préfet de Région sur le projet de Charte sur la version 2 et son évolution permettent de répondre à ces attentes à l'exception des objectifs de qualités paysagère pour lesquelles nous répondre dès la première année du syndicat mixte avec la mise en œuvre d'un plan de paysage.

	2024						2025					
	Juin V2			Nov V3			Mars V4			Mai V5		
	Niv.			Niv.			Niv.			Niv.		
Réserve N°1 - MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU SYNDICAT MIXTE DU PNR												
Manque de visibilité sur le bon dimensionnement et l'organisation sont nécessaires pour pouvoir apprécier sa capacité à « conduire le projet de façon cohérente »				La stratégie d'amendement de la V2 ne prévoyait pas de travailler sur ce point			Nombreux travaux engagés sur les projets de statuts mais non aboutis					
Réserve N°2 - PRISE DE COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT GARONNE-AMONT												
Nécessite au préalable de poursuivre les échanges avec les élus du SMGA et de démontrer la plus-value de l'intégration de cette compétence												
Réserve N°3 - STRATEGIES OPERATIONNELLES DE LA CHARTE PREVUES PAR LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT												
R-3.1 – Protection et mise en valeur du patrimoine et des paysages												
R-3.2 – Objectifs de qualité paysagère												
R-3.3 – Préservation et remise en bon état des continuités écologiques												
R-3.4 – Orientations en matière d'urbanisation												
R-3.5 – Circulation des véhicules à moteur												
R-3.6 – Publicité												
R-3.7 - Système d'évaluation												
R-3.8- Engagements des signataires												
R-3.9- Plan de Parc												

7) L'emblème du parc

Il convient de rappeler que le graphisme d'un emblème ou logo de PNR est strictement encadré par une charte graphique, portée par la fédération des parcs naturels de France. Celle-ci oblige à respecter un choix de couleurs limité, à faire figurer dans un ovale un dessin symbolisant une étoile. Le territoire concerné peut déterminer 3 éléments identitaires maximum qui viendront prendre place dans l'ovale du logo. L'emblème doit montrer 3 éléments significatifs et être suffisamment évocateur pour assurer l'identification du Parc Naturel auprès de tous les publics. L'association pour la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées a lancé une grande consultation citoyenne afin de faire émerger les mots-clefs qui signifient le territoire pour celles et ceux qui y vivent. Celle-ci a été menée par des rencontres sur le terrain, sur les réseaux sociaux et relayée par notre newsletter. Ainsi, ce sont plusieurs centaines de contributions qui ont été recueillies.

Les mots-clefs qui, aux yeux des participants, évoquaient le mieux notre futur parc naturel régional sont : des lieux emblématiques (Cagire, Saint-Bertrand-de-Comminges, Garonne, forêt, etc...), des éléments patrimoniaux (Brandon, Vénus de Lespugue...), des animaux (desman, ours, cerf, grand tétras, etc), des activités (randonnée, pastoralisme, chasse, ski, etc...) mais également

des valeurs (bien vivre, ensemble, participer, démocratie, fierté, manger local, etc...). Bref, un véritable portrait impressionniste du Comminges et de la Barousse !

Une première salve de propositions graphiques, basée sur l'ensemble des mots clefs remontés de notre consultation, a été reçue de plusieurs graphistes ou structures, essentiellement situés sur notre territoire.

A la lumière de ces premiers essais, dont aucun ne pouvait prétendre remplir toutes les fonctions attendues d'un logo, l'équipe technique et des élu(e)s du futur PNR ont affiné la demande, en recentrant le travail sur trois thématiques : « le brandon », « le Cagire » et « ensemble »

Inscrit depuis 2015 au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité par l'Unesco, **le brandon, ou halhar** en gascon, est une pratique culturelle partagée par toutes les composantes du périmètre du Parc Naturel Régional, y compris le Val d'Aran, futur territoire associé. Pratiqué dans un grand nombre de villages, ce feu de solstice, véritable feu des peuples, est unique par sa nature : c'est un arbre entier qui est préparé, selon un quasi rituel porté et transmis de génération en génération, dressé à la verticale puis brûlé le soir du solstice d'été. Il donne lieu à des regroupements populaires et festifs sur l'ensemble du territoire.

Ensemble. C'est le deuxième thème retenu. Parce que le brandon réunit les habitantes et les habitants. Mais aussi parce que l'étymologie du mot Comminges nous renvoie inmanquablement aux Convènes, ce peuple décrit par Strabon (Géographe et Historien Grec de l'antiquité), qui signifie littéralement « ceux qui sont ensemble », ou « ceux du même clan ».

Et s'il ne fallait retenir qu'un sommet tutélaire, qu'un seul site à la fois naturel, pastoral, forestier et symbolique, on retiendrait bien sur **le Cagire**. Visible de nombreux endroits du territoire- on entend parfois qu'être commingeois, c'est voir le Cagire au moins une fois par jour- ce sommet montre, depuis le nord, une crête reconnaissable et familière.

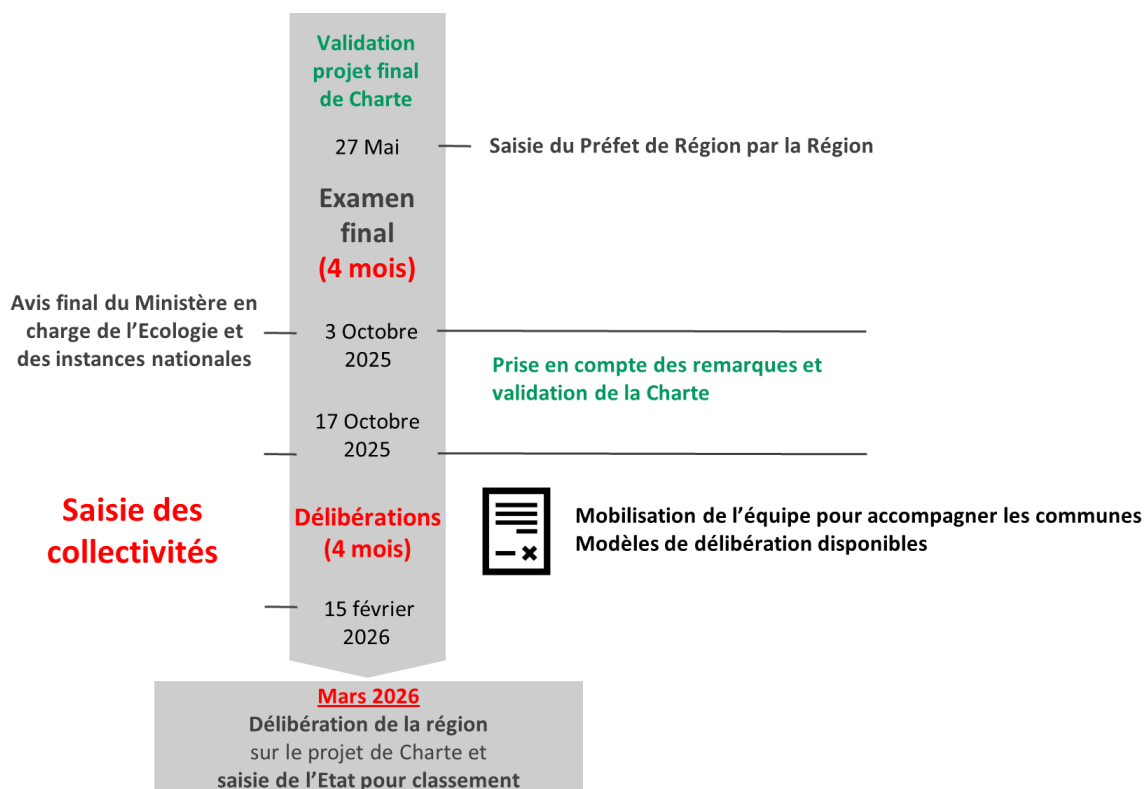
Un groupe humain réuni, célébrant en toute fraternité un moment festif et symbolique, au cœur même de notre territoire. Voici le message que veut porter notre emblème. Ici, en Comminges et en Barousse, on fait bloc, on est solidaires, on fête la lumière.

Nous avons donc sollicité pour un dernier travail graphique trois ateliers qui ont proposé leur vision de l'emblème.

Le choix de l'Association pour la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées s'est porté sur le logo imaginé et réalisé par le studio «Rêver les Futurs » installé à Cier-de-Rivière.



Carole Delga explique qu'après validation de la version 5 du projet de Charte par l'assemblée de l'association, la Région saisira le préfet de Région pour examen final. L'avis issu de l'examen final du Ministère chargé de l'environnement est attendu début octobre 2025. Les communes, communautés de communes et conseils départementaux seront alors appelés à délibérer sur l'approbation de la charte et adhésion au syndicat mixte.



Départ de Carole Delga à 19h et confie la présidence de séance à François ARCANGELI

Les membres de l'assemblée sont appelés à voter l'approbation de la version n°5 du projet de charte et ses annexes, mémoire en réponse rapport enquête publique et autres pièces attendues pour l'examen final

Les membres du bureau décident

- De valider la nouvelle version du projet de charte (V5), avec le plan de financement et le logo
- De saisir la Région Occitanie pour transmettre cette version à monsieur le préfet de Région

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 2 (1 collège des communes et 1 collège des communautés de communes)

Cette délibération est adoptée

- Questions diverses

Cédric DAURE souhaite aborder le problème de la prédation sur le territoire. Des discussions sont engagées avec le préfet et tous les syndicats agricoles. Il y a un enjeu important dans le parc d'information, de médiation et soutien pour que tout se passe au mieux, afin d'obtenir le classement des estives en foyer de prédation.

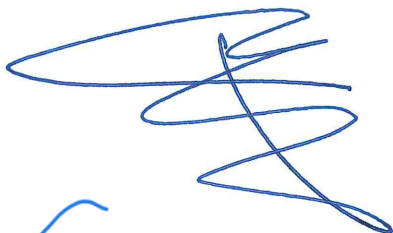
François ARCANGELI qui a rencontré le président de l'ACVA d'Aspet/Estadens souligne qu'ils seront entendus lors du prochain conseil communautaire de la communauté de communes de Cagire Garonne Salat

Nicolas ROSTAING souhaite connaître la règle pour que le projet puisse être validé.

François ARCANGELI précise que toute commune qui ne délibère pas favorablement ne sera pas dans le parc. Chaque commune a la capacité d'intégrer ou de ne pas intégrer le PNR. Aucune commune ne sera intégrée d'office si elle ne le souhaite pas. Pour autant l'approbation de la charte est soumise à l'application du critère de la majorité qualifiée (article R. 333-7 du code de l'environnement) : la population des communes ayant approuvé la charte devra présenter au moins la moitié de la population de l'ensemble des communes comprises dans le périmètre d'étude. Les chiffres de population pris en compte sont ceux de la population totale des communes concernées. Si la majorité qualifiée est atteinte, le Conseil régional approuvera à son tour la charte telle qu'elle aura été soumise à la consultation et déterminera la liste des communes pour lesquelles il demande le classement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, François ARCANGELI remercie l'assemblée et lève la séance à 19H40

La présidente de l'association et présidente et présidente de séance
Carole DELGA



Le secrétaire de séance et premier vice-président de l'Association,
François ARCANGELI

